

Municipalité de St-Elzéar-de-Témiscouata

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 277 - 2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 235-2015 ET SES AMENDEMENTS PORTANT SUR LES
BÂTIMENTS ACCESSOIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE ST-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 277 - 2022, modifiant le règlement de zonage numéro 235-2015 et ses amendements ;

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 2022 - 141 à sa séance régulière du 07/03/2022, tiendra une consultation publique le **19/10/2022 à 19h à la bibliothèque municipale** en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1);

Qu'il soit visé par ce projet de règlement de modifier les conditions d'implantations des bâtiments accessoires ;

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de St-Elzéar-de-Témiscouata ;

Que le projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, au 209, rue de l'Église, St-Elzéar-de-Témiscouata, aux heures habituelles d'ouverture (8h30 à midi, 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi) ainsi que sur le site web de la municipalité au www.saintelzear.ca

Donné à St-Elzéar-de-Témiscouata

Ce 04/10/2022

Par



Denise Dubé

Directrice générale